

## accepter un emploie autre entreprise pendant procedure inaptitude

Par stepier, le 22/12/2011 à 19:25

bonjour, je suis déclaré inapte a mon poste actuel suite a un accident du travail et je suis en période de reclassement ou licenciement (ce que je souhait) je sais que la procédure dure un mois jusqu'au 21 /01 /2012 mais on me propose un poste pour le 06/01/2012 et ne veut pas le laisser passer au vu de la conjoncture puis je accepter ce double emploie sachant que la 2 eme visite je serais déclaré inapte le 05/01/2012. je vous remercie par avance de vous réponse et vous souhait de très bonne fête

## Par P.M., le 22/12/2011 à 22:25

## Bonjour,

Tant que le contrat de travail n'est pas rompu, vous ne pouvez pas travailler pour un autre employeur et la procédure de reclassement ou de licenciement peut même aller au-delà d'un mois, même si vous conveniez d'une rupture conventionnelle avec l'employeur, il faut compter 5 semaines, seule une démission serait apparemment possible si l'employeur accepte de réduire le préavis, mais je doute que ce soit votre intérêt...